

Procès Verbal

Du Conseil Municipal

Séance Du 25 Mai 2011

Date de convocation : 22 juin 2011

Date d'affichage : 22 juin 2011

Le vingt sept juin mil onze à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- GALPIN Christelle- MARTINOT Séverine- GALPIN Christelle- RIMET Yves- FRACHISSE Renée – MARION Irène- BETON Brigitte- SILVESTRE Rachel- WOZNIAK Jean-Marie- AUROUX François- GIROT Dominique- GRACIANO Manu.

Absents excusés: Mme BOREL Catherine- Mr BARRE Damien.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procuration: Mr BARRE Damien à AUROUX François.

Mr François AUROUX a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal en date du 27 avril 2011.
- Présentation par Alexiane GOUDARD, stagiaire, de ses différents travaux (livret d'accueil, abécédaire, affiches etc...)
- Acquisition de la maison appartenant à l'Association Diocésaine: autorisation de signer le compromis de vente.
- Convention opérationnelle entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans , la commune de Clérieux et l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) pour l'opération immobilière – rue de l'Eglise.
- Attribution des subventions aux associations locales pour l'exercice 2011.
- Levé topographique dans la partie centrale du village: choix du bureau d'études.
- Jury d'assises 2012: tirage au sort sur la liste électorale.
- SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme): plan de financement du raccordement au réseau BT- rue du Chalon- construction de Mr REBOUL.
- Droit préemption urbain.
- Questions diverses.

Le maire remercie Mr Philippe DRESIN , Président de la CAPR et Melle Alexiane GOUDARD, stagiaire, de leur présence.

APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 27 AVRIL 2011.

Ce procès verbal, après lecture par le maire, est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION PAR ALEXIANE GOUDARD – STAGIAIRE- DE SES DIFFERENTS TRAVAUX (LIVRET D'ACCUEIL, ABECEDAIRE, AFFICHES, ETC...)

Alexiane GOUDARD, étudiante à l'IUT de Valence en DUT Gestion des Entreprises et Administrations (option Communication) se présente aux élus.

Elle expose les missions qui lui ont été confiées par le maire pendant ce stage qui doit durer deux mois. Toutes concernent la communication interne et externe de la mairie.

Présentation à l'écran:

le livret d'accueil destiné aux nouveaux arrivants: a été modifié, présenté sous une forme très attractive, avec un sommaire détaillé, un plan de localisation.

Brochure qui recense toutes les activités artisanales de la commune sous forme de dépliant.

Les artisans ont été contactés pour donner leur autorisation et transmettre leur carte ou leur logo.

Ce dépliant sera distribué aux demandeurs de permis de construire ou d'autorisation de travaux.

Abécédaire: l'association du Patrimoine avait réalisé des recherches sur les origines des noms de rues et de quartier. Elle souhaitait présenter ce travail sous forme de livret avec des illustrations. Melle GOUDARD a mis en forme tous ces documents.

Projet de panneau pour valoriser le village: il s'agirait d'affiches de format 2X3:

4 modèles sont présentés.

Modèle d'affiche pour annoncer les réunions publiques. Il a été conçu pour être visible de tous.

Melle GOUDARD rend également compte des résultats de la consultation lancée sur la téléphonie.

Les élus prendront une décision lors du prochain conseil.

ACQUISITION DE LA MAISON APPARTENANT A L'ASSOCIATION DIOCESAINE: AUTORISATION DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE.

Le maire rappelle que la commune a décidé d'acquérir la maison appartenant à l'Association Diocésaine au 12 rue du Chalon pour y installer le cabinet médical.

L'estimation des Domaines s'élève à 155 000 euros. Le compromis de vente doit être signé le 27 mai 2011. Il faut immédiatement commencer les travaux pour que tout soit prêt le 1er juillet 2011.

Pour des raisons budgétaires, l'acquisition définitive se fera en avril 2012. Les impôts fonciers seront régularisés.

Les médecins ne paieront pas de loyers jusqu'à la fin de l'année.

Les travaux:

pose de placo pour 2500 euros. Le matériel médical sera acheté par la mairie qui le mettra à disposition des médecins.

Toutes ces réalisations sont provisoires le but étant de construire une véritable maison médicale qui peut être subventionnée par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Le conseil municipal, à l'unanimité:

Décide d'acquérir la maison d'habitation située 12 rue du Chalon au prix de 155 000 euros.

Autorise le maire à signer le compromis de vente à venir.

Dit que cet acte sera établi en l'étude de Me CROZAT.

Précise que la somme correspondante à l'acquisition sera, pour des raisons budgétaires, versée au moment de la vente c'est à dire à la date du 30 avril 2012.

Indique que la commune, en accord avec le vendeur, occupera les lieux dès la signature du compromis de vente et y effectuera des travaux.

CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS ROMANS, LA COMMUNE DE CLERIEUX ET L'EPORA (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHONE-ALPES) POUR L'OPERATION IMMOBILIERE – RUE DE L'EGLISE.

Le maire expose que l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) a passé convention avec la CAPR (Communauté d'Agglomération du Pays de Romans).

L'EPORA a pour mission de procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières de nature à faciliter l'aménagement et la reconversion des friches industrielles et la réhabilitation des sites urbains dégradés et à contribuer ainsi à l'aménagement du territoire.

L'EPORA accompagne la collectivité dans la réalisation de ses projets. Il peut procéder à la réalisation des études et de tous travaux nécessaires.

La commune avait donc décidé de faire appel à l'EPORA pour assurer la maîtrise foncière et le traitement des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation d'opérations de logements dans le centre du village, rue de l'Eglise (parcelles E 114 pour 263 m², E 1116 pour 370 m², E 115 pour 57 m², E 1162 pour 8 m²) ce qui correspond aux locaux de l'ancienne boulangerie, de l'ex boucherie et des logements situés au dessus.

La convention proposée définit les missions de chacun.

L'EPORA mènera aux négociations avec les propriétaires, les locataires. Il procédera à l'acquisition des immeubles, à leur démolition et à la remise en état des sols.

Il revendra les biens acquis avec une décote de 40% soit à la commune soit à des aménageurs choisis par la commune.

Mr Philippe DRESIN donne des précisions sur les objectifs de cette convention.

Manu GRACIANO demande si la démolition des bâtiments fera l'objet d'un appel d'offres?

Le maire confirme que cette acquisition peut se faire dans l'année. Clérieux est la première commune à faire appel à l'EPORA.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à signer la convention.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'EXERCICE 2011.

Brigitte BETON rappelle qu'un courrier a été adressé début février à chaque association pour lui demander d'adresser son bilan financier avant le 15 mars. Plusieurs d'entre elles n'ont pas

respecté ce délai. La commission des associations propose d'appliquer des pénalités par jour de retard.

Elle présente un tableau simulant les subventions obtenues après application de ces pénalités. Débat sur ce projet : certains conseillers n'y sont pas favorables. Des associations ayant répondu très tardivement, leur subvention se trouve réduite.

Trois propositions sont faites:

statu quo

pénalité par jour de retard

pénalité par jour de retard avec un plafond.

Pour cette année, on n'applique pas de pénalités. Mais les associations seront prévenues de leur mise en place dès l'année prochaine.

Propositions de la commission:

Mille Clubs	700,00 €
Chasse ACCA	220,00 €
Amicale Boules	110,00 €
Amicale du Cochonnet	110,00 €
Apel Ecole du Sacré Coeur	1150,00 €
BD Groupirr	350,00 €
Bibliothèque pour Tous	300 €
Centre aéré Repaire des Futés	2500,00 €
Comité de Jumelage	250,00 €
Comité des Fêtes	1090,00 €
Comité d'Entente des Anciens Combattants	110,00 €
Commerçants Artisans	80,00 €
Croix Rouge Française	250,00 €
Les Doigts de Fées	100,00 €
Football Club CBG	300,00 €
FNACA	150,00 €
Patrimoine Culture et Traditions	270,00 €
Sou des Ecoles- Ecole Georges Brassens-	2500,00 €
Triple A	50,00 €
Club les Blés d'Or	250,00 €
Le Souvenir Français	50,00 €
La Prévention Routière	61,00 €
Mémoire de la Drôme	50,00 €

La cotisation de la commune à l'Association des Maires de la Drôme est fixée à 560 euros.

La commune participera au chantier organisé par Anim' de Prox à concurrence de 300 euros.

François AUROUX fait remarquer que CLIC 26 n'a pas sollicité de subvention.

Voté à l'unanimité.

LEVE TOPOGRAPHIQUE DANS LA PARTIE CENTRALE DU VILLAGE: CHOIX DU BUREAU D'ETUDES.

Dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village, il est nécessaire de réaliser un relevé topographique dans la partie centrale du village.

Une consultation a été lancée par le biais d'un cahier des charges transmis à plusieurs bureaux d'études.

Trois propositions:

Cabinet DEGUILHEM: 14 352,00 € TTC

Cabinet DAVID: 9 541,21 € TTC

Bureau d'études ACTIF: 9 149,40 € TTC

Le maire propose de retenir l'offre la mieux disante c'est à dire celle du Bureau ACTIF pour la somme de 9 149,40 € TTC.

Voté à l'unanimité.

JURY D'ASSISES 2012: TIRAGE AU SORT SUR LA LISTE ELECTORALE.

Il faut tirer 6 noms sur la liste électorale arrêtée au 28 février 2011. Résultats du tirage au sort:

N° 1374- VOINCHET Alain- 10 rue du Chalon

N° 220 – BOUIX Roland, 64 cité Clerval

N° 365- COMBRISSON Elodie- 9 passage des Remparts

N° 102- BENHAMED Hakim- les Houlettes

N° 924- BOYER Nicole née MIDAN- 11 rue des Remparts

N° 1065- POINARD Georges- 1 bis rue de la Vallée

SDED (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME): PLAN DE FINANCEMENT DU RACCORDEMENT AU RESEAU BT – RUE DU CHALON- CONSTRUCTION DE M. REBOUL.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement du raccordement au réseau électrique de la maison d'habitation de Mr REBOUL – rue du Chalon.

Dépense prévisionnelle TTC: 6651,55 €

Subvention SDED: 4207,03 €

Récupération TVA: 1428,55 €

Forfait communal: 1428,55 € (sera répercuté auprès du bénéficiaire).

DROIT PREEMPTION URBAIN.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant:

Terrain appartenant à Mme Maryse BALAYE- le Village.

Cadastré E 362 (230 m²) E 363 (133 m²) Vente à Mr Jacques BOYER.

Certains conseillers pensent qu'il serait opportun pour la commune d'acquérir cette parcelle qui permettrait d'aménager un parking. En effet, le stationnement devient difficile dans la rue des Remparts.

Le maire estime que le prix est trop élevé, qu'il y a d'autres possibilités.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (12 pour- 3 contre- 2 abstentions) renonce à l'exercice de son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES.

Séverine MARTINOT: attire l'attention sur le dépôt de terre- chemin des Bouviers-
Le problème a déjà été évoqué: la solution pourrait consister à barrer le chemin avec, bien sûr, l'autorisation des agriculteurs riverains.

Rachel SILVESTRE: la terrasse du bar restaurant Lou Savino gêne le passage. On ne peut plus longer les commerces.

Lotissement les Houlettes le stationnement gênant du car n'est toujours pas résolu. Manu GRACIANO explique que certains proposent un aménagement le long de la départementale. L'ensemble des conseillers rejettent cette solution.

Christelle GALPIN: demandent quand seront posées les chicanes au quartier les Greniers?
L'entreprise CHEVAL devrait intervenir sous peu.

Jean-Marie LABLANQUI fait remarquer que les cars et les camions ne pourront plus passer.

Parking de la crèche: fissures dans l'enrobé; l'entreprise CHEVAL, responsable des travaux, ne propose aucune solution.

Renée FRACHISSE: lotissement les Sables: constate qu'une maison a été surélevée. Est-ce légal? (réponse: oui, un permis de construire a été obtenu).

Intervention de Philippe DRESIN sur les points suivants:

- zone d'activités les Bouviers: le planning devrait être tenu. Le prévisionnel est établi. Les travaux commenceront début 2012. Au niveau règlementaire : il n'y aura ni commerce, ni habitat. Le prix de vente sera vraisemblablement de 25 euros le m2.
- évolution des financements: depuis la suppression de la taxe professionnelle, c'est la CAPR qui va prélever la part départementale de la taxe d'habitation. La répartition de la richesse va devenir un problème crucial. Les enjeux fiscaux seront au coeur des prochains débats.
- Anim' de Prox: ce dispositif est menacé suite à la suppression des crédits européens .Il va manquer 70 000 € au titre du FEDER. On se pose la question d'une prise de compétence totale par la CAPR.
- projet de Grande Agglo: problème de représentativité de gouvernance.

Prochaines réunions et manifestations:

Conseil Communautaire le 26/05/2011

PLU le 30/05/11

Fête du village les 11,12 et 13 juin 2011.

Fête de l'école Georges Brassens le 10/06/2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23.47 heures.